



MOT DU MAIRE

Deux moments forts ont jalonné ce premier semestre 2012.

Tout d'abord, les élections présidentielles.

Les résultats du 22 avril devraient, de toute évidence, nous amener à nous poser des questions. Je comprends que le droit de vote puisse être utilisé comme un moyen de contestation, je suis tout de même inquiète quant aux résultats exprimés.

La labellisation de notre commune, qui a signé la charte d'entretien des espaces publics visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, est le deuxième temps fort.

Si nous avons pu être la première commune du département à signer cette charte, c'est parce que nous étions déjà très sensibilisés à ce sujet, parce que Gilles VILLATTE, employé communal, était

d'accord pour changer sa façon de travailler et enfin parce que vous, citoyens, utilisateurs des lieux publics, avez accepté des changements de pratiques et toléré que l'herbe repousse dans les rues.

fleurs
Des ~~desherbants~~
dans mon village



La remise du label le 23 juin dernier a permis, une nouvelle fois de mettre notre village à l'honneur et prouver son dynamisme.

Merci à vous et à toute mon équipe.

Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL

ETAT-CIVIL

Naissances

Laura CORETE le 12/12/2011

filles de Laetitia AUBERGER et Julien CORETE, domiciliés "Les Poubaux"

Mayline PARIS le 27/12/2011

filles de Magali BOULICOT et Fabrice PARIS, domiciliés "Margeat"

Matthias DEBARNOT le 05/04/2012

filles de Lisa 'S JONGERS et Clément DEBARNOT, domiciliés "Le Grand Crotte"

Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents

Décès

Jean DESURIER le 05/01/2012

Eliane LAVIGNON épouse CORNIEUX le 08/02/2012

Gilbert Lucien LAROUBLE le 27/02/2012

Augustine MULLER épouse MIGNIEN le 10/05/2012

Nos plus sincères condoléances aux familles

BIBLIOTHEQUE

Nous vous rappelons, que depuis le mois de septembre 2011, la bibliothèque est ouverte **tous les mercredis après-midi de 15h00 à 17h00**, au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère, Place de la Poste. Le prêt de livres est gratuit.

CHANTIER DE JEUNES

Franchesse accueille à nouveau un chantier international de jeunes du 17 au 27 juillet. Les travaux prévus sont :

- la construction de bancs en pierres (encadré par Gilles Villatte),
- le remplacement des glissières de sécurité et la construction de jardinières au **pont du Mont** (encadré par Corinne Gaujour).

Toute personne prête à donner un peu de son temps est chaleureusement invitée à participer à ces chantiers qui se déroulent toujours dans une ambiance sympathique.

Renseignements en mairie.

FÉLICITATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a tenu à féliciter **Gabriel DESCHAMPS** qui a obtenu la **médaille d'or** dans le métier « installation électrique » aux 41^{èmes} sélections régionales des olympiades des Métiers ainsi qu'une douzième place, pour le même concours, au niveau national. Un bon d'achat d'une valeur de 90 € lui a été remis pour l'occasion.

Qu'est-ce que les olympiades des métiers ?

Le Comité Français des Olympiades des Métiers (COFOM) est chargé d'assurer la sélection et la constitution de l'équipe de France au terme d'un processus de valorisation des métiers et de la formation professionnelle des jeunes. Par le biais de l'organisation des sélections régionales, puis des finales nationales, le COFOM travaille en étroite collaboration avec l'Etat, les conseils régionaux, les partenaires sociaux, les organisations professionnelles et les chambres consulaires. Ces compétitions sont ouvertes à un éventail très large de jeunes quelque soit leur statut : apprentis, lycéens, étudiants, compagnons du devoir, jeunes salariés.

LE COVOITURAGE DANS L'ALLIER

Dans l'objectif de faire connaître le covoiturage, développer son usage et faciliter sa pratique, le Conseil général propose d'engager des actions suivant trois leviers d'actions majeurs et complémentaires :

- ↳ encourager le rapprochement de l'offre et de la demande ;
- ↳ identifier et aménager des aires de stationnement pour le covoiturage ;
- ↳ mettre en place une politique d'animation et de communication à l'échelle départementale.

Parmi tous les sites existants, **www.covoiturage.fr** est, de loin, le plus fréquenté pour les trajets occasionnels (1,5 million de trajets en 2011).

Il est complémentaire du site régional **covoiturageauvergne.net**, lequel est davantage axé sur les trajets réguliers.

Ce site propose des informations très complètes sur les trajets inscrits (nombre de places libres, type de véhicule, coût par passager, fumeur, avis d'autres covoitureurs...). Le moteur de recherche est rapide, facile d'accès et convivial.

Par ailleurs, chaque jour, vers 10h50 et 18h50, Radio Qui Qu'en Grogne diffuse les messages de Covoiturage Spontané (association basée à Lurcy-Lévis) : offres et recherches de places pour les jours suivants.

AGNEAU FERMIER DU BOURBONNAIS

Le 28 février dernier, lors du Salon International de l'Agriculture, Joël et Elisabeth THUARD ont reçu le premier prix au concours national de meilleur éleveur d'agneaux sous signes de qualité (Label Rouge, IGP et AOP) dans la catégorie "performances économiques et compétitivité de l'exploitation".

Le conseil municipal tient à les féliciter pour cette belle performance mettant en valeur un produit de notre terroir, l'agneau fermier du bourbonnais.

IGP : *Indication géographique protégée*

AOP : *Appellation d'origine protégée*

RTE : NOUVEAU SERVICE D'INFORMATION EN LIGNE

Réseau de transport d'électricité (RTE), qui a pour mission l'entretien et le développement des lignes électriques aériennes et souterraines de tensions allant de 63 kV à 400 kV, effectue chaque année des travaux d'élagage pour éviter des incidents sur les lignes, des travaux de peinture sur les pylônes, des réparations ou changements de matériel...

Depuis le 15 juin, en complément des dispositifs actuels d'information (affichage en mairie, information par voie de presse, information individuelle des propriétaires et exploitants de parcelles closes), RTE lance un nouveau service d'information en ligne sur internet, **«Info Travaux RTE»**, sur ces travaux d'entretien.

Les communes, particuliers ou encore exploitants agricoles pourront s'inscrire afin d'être prévenus par mail, au moins un mois à l'avance, des travaux d'élagage et de peinture effectués pour le compte de RTE sur sa propriété.

Pour en savoir plus :

www.infotravaux.rte-france.com

ENLÈVEMENT D'ÉPAVES

Un prochain enlèvement d'épaves est prévu à Franchesse le **24 octobre 2012**.

Le dossier complet est à déposer en mairie au plus tard le **10 octobre 2012** (autorisation d'enlèvement d'épaves automobiles - certificat de cession d'un véhicule - carte grise ou déclaration de perte ou de vol)

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DE FRANCHESSE ET SAINT-PLAISIR

La rentrée aura lieu le **lundi 5 septembre 2012**.

Une nouvelle enseignante, Mme Ingrid SEGAUD, accueillera les enfants de CE2 (5), CM1 (5) et CM2 (5) à Saint-Plaisir, en remplacement de Mme Stéphanie MAILHOT.

Pas d'autre changement dans l'équipe pédagogique : Mme Christelle FRILEUX aura en charge les enfants du CP (7) et CE1 (5) à Saint Plaisir et Mme Elodie SALAT, les enfants de maternelle à Franchesse (2 PS - 3 MS - 14 GS).

Durant l'année scolaire écoulée, des parents d'élèves se sont regroupés pour organiser des manifestations dont les bénéfices sont entièrement reversés aux coopératives scolaires des deux écoles au prorata du nombre d'élèves. Ainsi, la brocante du 1^{er} avril à Franchesse a dégagé un bénéfice de 956,76 € soit 452,29 € pour Franchesse et 504,47 € pour Saint Plaisir. La fête des fleurs à Saint-Plaisir a rapporté 400 €. La kermesse de fin d'année a permis aux enfants de s'exprimer sur scène à travers un spectacle préparé dans les écoles avec les enseignantes puis de se divertir sur les différents stands et enfin de se réunir autour d'un repas.

Saluons ces initiatives, soutenues par l'Amicale Laique, et les parents qui s'investissent.

CHEMINS DE RANDONNÉES

Actuellement, deux circuits de randonnées, d'une huitaine de kilomètres chacun, sont balisés sur la commune : celui de l'Arbre sec et celui des Quatre Vents. Le chemin de la Font Pinet, ouvert dernièrement, permet de rejoindre les communes de Pouzy-Mésangy et Limoise et profiter ainsi de nouveaux itinéraires.

Un recueil, présentant les circuits balisés des 11 communes de la Communauté de communes en Bocage bourbonnais, est en vente chez les commerçants de Franchesse au prix de 5 €.



AMICALE LAÏQUE

Club informatique :

La date de rentrée du club informatique est fixée au **mardi 11 septembre 2012**.

Attention, cette année, les **inscriptions seront limitées à 40** au lieu de 55.

Les horaires seront :

Mardi : 15h00 à 17h00 - 17h00 à 19h00

Mercredi : 15h00 à 17h00 - 17h00 à 19h00

Jeudi : 16h00 à 18h00

Gymnastique :

Tous les jeudis de 19h00 à 20h00

Reprise le **jeudi 13 septembre 2012**

2 séances découvertes gratuites

Les tarifs pour la saison 2012/2013 seront fixés lors de **l'assemblée générale** de l'Amicale laiique prévue le 6 septembre 2012. Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées.

Activité crochet et travaux d'aiguilles :

Reprise le **lundi 10 septembre à 14h30**
(tous les lundis de 14h30 à 16h30)

LES CH'TITES CANAILLES

La halte-garderie accueille les enfants de 3 mois à 6 ans un mardi après-midi sur 2 de 13h45 à 18h30 et tous les mercredis matin de 9h00 à 12h00, à la salle polyvalente.

Juillet : mercredis 4, 11, 18 et 25
mardis 10 et 24

A NOTER : les 18, 24 et 25 juillet, la halte-garderie s'installera dans les locaux de l'école.

Août : mercredi 1^{er} et reprise après congés le mardi 28.

Planning consultable sur le site internet :

<http://www.leschtitescanailles.blogspot.com>

téléphone au 06 64 15 03 16

mail : chtites.canailles@orange.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le repas offert par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aura lieu le

samedi 06 octobre 2012

Les personnes concernées (âgées de 65 ans et plus) se verront remettre une invitation par les membres du CCAS.

GEREZ DE MANIERE SIMPLE ET NATURELLE VOS DECHETS AVEC LE COMPOSTAGE

Le compostage consiste à obtenir un fertilisant pour les sols grâce à la fermentation de déchets organiques ménagers :
épluchures, restes de repas, déchet verts ...



Principe

Des micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries...) transforment les déchets organiques, en présence d'eau et d'oxygène, en une substance naturelle : le compost.

Ce produit brun foncé sent bon le bois. Mélangé à la terre, il nourrit plantes, fruits et légumes.

Mode d'administration

Avant maturité (2 à 3 mois) :

Le compost peut être disposé au pied des arbres ou sur des cultures déjà avancées (paillage). Il réduira l'évaporation et évitera la repousse des mauvaises herbes.

À maturité (6 à 8 mois) :

Cet engrais naturel a de nombreux effets bénéfiques sur le sol et les végétaux. Il renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité. Il doit être mélangé avec de la terre, certaines plantes ne supportant pas un contact direct.

Les 3 règles d'or du compostage

1. Veillez à l'**équilibre** des apports en variant les déchets :
épluchures de cuisine, marc de café, feuilles mortes...
Le bon ratio est : 1/3 de déchets de cuisine et 2/3 de déchets de jardin.
2. Surveillez l'**humidité**. Le mélange doit être aussi humide qu'une éponge que l'on vient d'essorer.
3. **Aérez** les déchets en brassant régulièrement, les micro-organismes ayant besoin d'oxygène.

Conseils et astuces



Laissez une fourche à proximité du compost afin de brasser chaque apport.

- ❖ N'apportez pas un déchet en grande quantité dans le compost (feuilles mortes, tontes de pelouse) car vous risquez d'étouffer le tas et empêcher l'aération.
- ❖ Utilisez ces déchets en paillage.
- ❖ Broyez les déchets volumineux (branches) pour faciliter leur décomposition.
- ❖ Utilisez un « bio-seau » dans la cuisine pour les épluchures, restes de repas, marc de café... il stockera temporairement vos déchets, évitant ainsi de nombreux allers-retours au composteur.

Pour plus de renseignements : Site du Conseil Général de l'Allier <http://www.allier.fr/1768-compostage.htm>

FLEURISSEMENT CONCOURS DES MAISONS ET FERMES FLEURIES ÉDITION 2011

Le jury, composé de Mmes Sylviane MEUNIER et Thérèse THUARD, a arrêté le palmarès suivant :

Auberge :

1^{er} prix : M. et Mme PONTONNIER ,
« Le Chuchal » à Margeat

Fermes

1^{er} prix : M. Richard GOURICHON, Marchandière

2^{ème} prix : Mme Jacqueline VALNON, Les
Regnaults

Maisons avec petit jardin

1^{er} prix : Mme Paulette DESURIER, Faubourg de la
Madeleine

2^{ème} prix : Mme Camille YONNET , Rue des
Lanciers

3^{ème} prix : Mme Solange ROY, Faubourg de la
Madeleine

Maisons avec façade fleurie

1^{er} prix : Mme Nicole COLLIN, Rue des Lanciers

2^{ème} prix : Mme Nadine MATHONAT, Impasse
Frantz Brunet

Maisons individuelles

1^{er} prix : M. Guy MACQUIN, l'Espinasse

2^{èmes} prix ex-æquo :

Mme Suzanne BOUCHON, L'Arbre Sec

Mme Jocelyne SEMET, Bel Air

M. Jean-Pierre VALNON, La Palissade

3^{èmes} prix ex-æquo :

M. Michel DELAITRE, Les Drugnauds

M. René CANCRE, Le Champ Giraud

Chaque année, tous les lauréats sont récompensés. Les premiers prix reçoivent un bon d'achat d'une valeur de 30 euros, les deuxièmes prix un bon d'achat d'une valeur de 25 euros et les troisièmes prix un bon d'achat d'une valeur de 20 euros à échanger, avant le 30 juin de l'année en cours, auprès de M. RAGUET, horticulteur à Bourbon l'Archambault.

Le 16 décembre 2011, la commune s'est vue décerner le **6^{ème} prix** du concours départemental des villes, villages, campings, maisons et fermes fleuries dans la catégorie villes et villages de moins de 500 habitants pour la présentation de son décor floral.

C'est une reconnaissance du travail réalisé et un encouragement, pour tous, à poursuivre l'embellissement de notre commune.



PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Code de l'urbanisme autorise une commune comme Franchesse à réaliser une concession publique d'aménagement. Plus concrètement, la commune peut déléguer la maîtrise d'ouvrage (étude, suivi, commercialisation, ...) à un aménageur qui portera le financement du projet. Mais c'est la commune qui valide les choix du bureau d'étude à chaque étape.

Le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un projet de 5 maisons au lieu-dit **La Chenevière**, face au lotissement actuel.

Après réalisation, les parties communes du lotissement (voirie, espaces publics, etc.) seront rétrocédées par l'aménageur à la commune, le prix de vente du terrain au m² étant fixé d'un commun accord. Le règlement et le cahier des charges sont rédigés par l'aménageur en tenant compte des prescriptions données par la commune et le Service départemental de l'architecture et de l'urbanisme. La phase d'études et de viabilisation est estimée à environ un an, suivie par une phase de commercialisation de 5 ans, éventuellement prolongeable, pour trouver des familles qui souhaitent y faire construire leur maison. Ce nouveau projet est donc un pari sur l'avenir qui marque la volonté de l'équipe municipale de renforcer le dynamisme de notre village.

La participation de la commune devrait être limitée à un maximum de 90 000 € lissés sur six ans.

L'approche est donc différente de celle choisie il y a quelques années pour le lotissement actuel. Les 4 maisons mises en location ont été construites par Allier habitat et elles lui appartiennent toujours. Pour que ce projet aboutisse la commune avait dû offrir le terrain viabilisé à l'aménageur.

AVENIR DU BUREAU DE POSTE

Dans le cadre de la procédure de **concertation** organisée avec les élus municipaux, deux représentantes de La Poste ont présenté un état des lieux de la situation communale lors du conseil municipal du 28 février 2012.

Reconnaissant que la clientèle est stable et le niveau d'activité assez régulier, elles jugent pourtant que le bureau communal est fragile et proposent d'autres modes de gestion :

- Agence postale communale,
- Relais Poste auprès d'un commerçant local,
- Regroupement de services à la population.

Le Conseil municipal considère que le maintien du bureau de Poste est essentiel à la vie de la commune et qu'aucune de ces propositions ne rendrait les mêmes services à la population. Le projet est rejeté et le bureau de Poste est **sauvé pour le moment**.

Nous encourageons toutefois les habitants de Franchesse à utiliser ses services au maximum pour assurer son avenir. Rien ne dit en effet que La Poste écoutera toujours les populations locales dans les années qui viennent.

TRAVAUX

Cimetière : assainissement et revêtement superficiel

Coût : 23500,00 €

Subvention : 8225,00 €

Reste à la charge de la commune : 15 275,00 €

Voirie

Assainissement et revêtement de chaussée

- Lavau Rouge : 6 600,00 €

- Les Breures : 1 100,00 €

Assainissement :

- Bardonnière : 950,00 €

- Les Ebénistes : 650,00 €

Assainissement et empièrrement

- de Marchandière aux Forges : 1 500,00 €

- Les Guennetries : 1 550,00 €

Empièrrement :

- des Barrons au Pontet : 750,00 €

Coût total des travaux : 13 100,00 €

Subvention : 4 585,00 €

Reste à la charge de la commune : 8 515,00 €

Entoussement des réseaux Route de Limoise :

Montant TTC : 69 188,60 €

Participation de la commune : 17 355 €.

Petits travaux :

Les 2 cuvettes des WC situés chemin de Rouère ont dû être remplacées car les toilettes ont été vandalisées. Coût des travaux : 446 €

Le calvaire érigé sur la place de l'église a été restauré. Coût : 300 €

RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Un des logements du presbytère est complètement rénové et loué depuis le mois de mai.

Coût des travaux : 13 386 € (réalisés par des artisans et par Gilles VILLATTE)

Subvention du Conseil Général : 3 885 €

Reste à la charge de la commune : 9 170 €

Montant du loyer : 250 €

Les travaux de restauration dans le deuxième appartement devraient débuter fin 2012.

ACCESSIBILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

La Direction Départementale des Territoires de l'Allier (D.D.T. 03) nous a accompagnés dans la mise en œuvre des nouvelles règles d'accessibilité découlant de la loi 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Un premier entretien a permis de bien cerner les principales caractéristiques de la commune et délimiter le périmètre d'investigation. Un travail de terrain a permis d'analyser les espaces publics et les bâtiments communaux recevant du public au regard de la nouvelle réglementation accessibilité. Une commission d'élus a complété le diagnostic remis par la DDT et établi un calendrier prévisionnel des travaux à réaliser :

2012

- ✓ Matérialiser à la peinture le stationnement des voitures sur le parking de l'école
- ✓ Matérialiser une place de stationnement handicapé devant la salle des fêtes
- ✓ Déplacer le passage piéton devant l'école
- ✓ Refaire la peinture du stationnement handicapé place de la poste
- ✓ Enlever les jardinières face à la poste et les placer devant le muret du canal
- ✓ Déplacer les jardinières situées sur le petit chemin longeant le canal
- ✓ Peinture pour contraste visuel sur les marches derrière le presbytère et des potelets au stade
- ✓ Installation d'une rambarde pour l'escalier derrière le presbytère et celui du parc de la mairie
- ✓ Fixer une barre supplémentaire aux portemanteaux de la salle des fêtes
- ✓ Plan incliné escamotable en bois à l'église

2012 ou 2013

- ✓ Plan incliné devant la mairie
- ✓ Changer les portes des toilettes de la salle des fêtes
- ✓ Signalétique et barre d'appui dans les WC handicapés de la salle des fêtes et ceux du parc de la mairie
- ✓ Poser des tablettes escamotables : mairie, salle des fêtes, buvette du stade
- ✓ Changer la porte d'entrée de la mairie.

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- Isabelle Desurrier-Lafleuriel
- Vincent Lecocq
- André Despret
- Isabelle Ville
- Chantal Bobier

MESSAGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

POUR LUTTER CONTRE LES INFRACTIONS LES PLUS COURANTES, AYEZ LES BONS REFLEXES !

La vigilance et l'adoption de bons réflexes sont parmi les meilleures armes contre la commission d'infractions telles que les vols et les escroqueries.

• **Escroquerie dite « au rétroviseur » :** Un individu simule un accrochage avec votre véhicule. Il propose un arrangement amiable sans déclaration auprès de l'assurance, vous fait retirer de l'argent au distributeur de billets le plus proche.

Conseils : En cas d'accrochage, refusez ce type d'arrangement, faites un constat amiable. En cas d'altercation, prévenez la gendarmerie.

• **Escroquerie « goudronneurs anglais » :** Des individus anglophones proposent, pour un prix attractif, de goudronner vos cours et chemins. Les travaux sont de très mauvaise qualité et le prix s'envole lors de la facture.

Conseils : Méfiez-vous de tout démarcheur proposant des prix trop alléchants. Prévenez la gendarmerie.

• **Escroquerie à la carte bancaire :** Une personne vous distrait lors d'un retrait ou d'un achat avec votre carte bancaire et mémorise votre code secret. Ensuite, elle vous subtilise votre carte, en général avec un complice, et effectue très rapidement des retraits importants.

Conseils : si des personnes vous importunent ou s'intéressent de trop près à votre achat ou votre retrait, cessez immédiatement cette opération, refusez toute « aide », alertez immédiatement votre banquier ou la gendarmerie. Privilégiez les distributeurs de billets au sein des agences bancaires et non sur la voie publique.

• **Escroquerie « via internet » :** un particulier vend divers objets sur des sites de vente d'objets d'occasion, à des prix attractifs. Il se fait verser rapidement les fonds par mandat cash et n'envoie jamais l'objet. Ou alors, il vous achète un objet mais vous demande de l'argent pour divers motifs « bidons » (frais de douane, envoi d'un chèque d'un montant supérieur à ce que vous lui avez demandé). Si cela marche, non seulement vous vous dessaisissez de votre objet, mais, en plus, vous perdez l'argent imprudemment envoyé.

Conseils : n'effectuez aucune transaction pour des annonces dont le prix est trop attractif, où il y a de grossières erreurs de français. Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires suite à des mails provenant soit disant de votre banque : vérifiez toujours le bien fondé de ces demandes. Ne cédez à aucun chantage du type « si vous ne payez pas, nous allons vous envoyer l'huissier ». Prévenez la gendarmerie.

Une grande partie des victimes de ces escroqueries se comptent parmi les personnes âgées, la gendarmerie mène, depuis plus d'un an, l'**Opération Tranquillité Séniors**.

COB de Bourbon l'Archambault
47 boulevard des Solins
03160 Bourbon l'Archambault
Tél : 04 70 67 00 55

RÉSULTATS DES DERNIÈRES ÉLECTIONS À FRANCHESSE

Présidentielle, 1^{er} tour (22 avril 2012) :

Inscrits : 351 ; Votants : 308 ; Blancs et nuls : 8 ; Exprimés : 300

Candidats	Résultats Franchise		Résultats nationaux
François Hollande (Parti socialiste)	28,33 %	85 voix	28,63 %
Jean-Luc Mélenchon (Front de gauche)	21,00 %	63 voix	11,11 %
Nicolas Sarkozy (Union Mouvement Populaire)	20,67 %	62 voix	27,18 %
Marine Le Pen (Front National)	15,67 %	47 voix	17,90 %
François Bayrou (Mouvement démocrate)	6,67 %	20 voix	9,13 %
Eva Joly (Europe Ecologie les Verts)	4,00 %	12 voix	2,31 %
Nicolas Dupont-Aignan (Debout la République)	1,67 %	5 voix	1,79 %
Philippe Poutou (Nouveau parti anticapitaliste)	1,00 %	3 voix	1,15 %
Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière)	1,00 %	3 voix	0,56 %
Jacques Cheminade (Solidarité et progrès)	-	-	-

Présidentielle, 2^e tour (6 mai 2012) :

Inscrits : 351 ; Votants : 309 ; Blancs et nuls : 16 ; Exprimés : 293

Candidats	Résultats Franchise		Résultats nationaux
François Hollande (Parti socialiste)	66,55 %	195 voix	51,62 %
Nicolas Sarkozy (Union Mouvement Populaire)	33,45 %	98 voix	48,38 %

Législatives, 1^{er} tour (10 juin 2012) :

Inscrits : 349 ; Votants : 224 ; Blancs et nuls : 5 ; Exprimés : 219

Candidats	Résultats Franchise		Résultats 1 ^{re} circonscription
Guy Chambefort (Parti socialiste)	29,2 %	64 voix	38,2 %
Pierre-André Perissol (Union Mouvement Populaire)	26,0 %	57 voix	33,4 %
Marie-Françoise Lacarin (Front de gauche)	24,2 %	53 voix	14,7 %
Gérard Matichard (Europe Ecologie Les Verts)	9,6 %	21 voix	2,4 %
Yves Lecrique (Front national)	6,4 %	14 voix	9,7 %
Gérard Guillaumin (Le Trèfle)	3,2 %	7 voix	1,0 %
Bernard Lebel (Lutte ouvrière)	1,4 %	3 voix	0,8 %

Législatives, 2^e tour (17 juin 2012) :

Inscrits : 349 ; Votants : 237 ; Blancs et nuls : 8 ; Exprimés : 229

Candidats	Résultats Franchise		Résultats 1 ^{re} circonscription
Guy Chambefort (Parti socialiste)	68,56 %	157 voix	57,62 %
Pierre-André Perissol (Union Mouvement Populaire)	31,44 %	72 voix	42,38 %

FNACA

Le comité FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) de Franchise s'est mobilisé pour commémorer le 50^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Seize drapeaux et plus de 100 personnes se sont recueillies devant le monument aux morts le 19 mars dernier.

Le comité de Franchise, fondé par André Berthier et René Yonnet, compte 35 adhérents et est le plus important de la région. La plupart des membres, ayant été à l'école ensemble, aiment se retrouver pour évoquer des souvenirs.

Maintenant, ils préparent le méchoui de fin juillet où il y aura encore de l'ambiance.

GUY NICOLAS - Président du comité

AGENDA FESTIF ET CULTUREL

Vendredi 20 juillet :

- 15h00 : Rendez-vous 2012 "100 % Pays Bourbon" (*)
chez Michel MAZZONI – Peintre - Sculpteur

Lundi 30 juillet :

- 15h00 : Rendez-vous 2012 "100 % Pays Bourbon" (*)
chez Anne VERNIS – Maraîchage bio

Mardi 31 juillet :

- 15h00 : Rendez-vous 2012 "100 % Pays Bourbon" (*)
à l'église Saint Etienne

Du vendredi 3 août au lundi 6 août :

- fête foraine avec manèges plus diverses activités
organisées par le comité des fêtes et les jeunes
agriculteurs du canton. *Détails sur l'affiche*

Vendredi 24 août :

- 15h00 : Rendez-vous 2012 "100 % Pays Bourbon" (*)
chez Michel LAMBOLEY - Mouleur

Samedi 8 septembre :

- 14h30 : balade d'automne (départ place de la mairie)
suivi du traditionnel pot au feu du comité des fêtes

Mardi 9 octobre :

- 15h00 : Rendez-vous 2012 "100 % Pays Bourbon" (*)
à l'église Saint Etienne

Vendredi 12 octobre :

- 15h00 : Rendez-vous 2012 "100 % Pays Bourbon" (*)
chez Michel MAZZONI

Mercredi 31 octobre :

- 20h00 : nuit des Fers de Lance

Vendredi 11 novembre :

- commémoration armistice

Samedi 24 novembre :

- 19h30 : soirée irlandaise avec The Shiels (comité des fêtes)

Samedi 1 décembre :

- téléthon

Samedi 8 décembre :

- marché de Noël (amicale laïque)

(*) Les rendez-vous 2012 "100 % Pays Bourbon" : Visite gratuite mais inscription obligatoire à l'Office du Tourisme (04 70 67 09 79)

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

Service Départemental d'Incendie et de Secours : 7 515,00 €

Contributions aux organismes de regroupement :	68 847,00 €
Syndicat intercommunal de Voirie :	44 930,00 €
S.D.E.03. :	19 463,00 €
Syndicat du Collège de Bourbon :	3 299,00 €
Centre de Secours de Bourbon :	305,00 €
Agence technique départementale :	224,00 €
Association des Maires :	190,00 €
S.I. Collège Lurcy-Lévis :	329,00 €
Fédération départementale des Maires :	107,00 €

Subventions aux associations et autres organismes : 6 885,00 €

Les Ch'tites Cancailles :	2 000,00 €
Comité des Fêtes :	1 635,00 €
Amicale Laïque :	500,00 €
Club des Lanciers :	435,00 €
Coopérative scolaire :	350,00 €
Anciens d'Afrique du Nord :	245,00 €
Centre Social de Lurcy-Lévis :	469,00 €
Epicerie Solidaire du bocage bourbonnais :	457,00 €
S.P.A. du Bourbonnais :	301,00 €
Centre de loisirs Anim' Temps Libre :	120,00 €
Adequat :	100,00 €
L'Allier à Livre Ouvert :	63,00 €
Collège Achille Allier pour voyage scolaire :	70,00 €
Amicale des donneurs de sang :	70,00 €
Section locale de la FNATH :	70,00 €

BUDGET COMMUNAL 2012

FONCTIONNEMENT : 420 469 €

	DEPENSES	RECETTES	
Fournisseurs →	Charges générales 22,30%	Produits des services et de gestion courante 11,78%	← Usagers
Personnel et caisses diverses →	Frais de personnel 32,43%	Impôts et taxes 39,34%	← Contribuables
Elus, organismes de regroupement, budgets annexes, revers. sur FNGIR, associations →	Autres charges de gestion courante 33,11%	Dotations d' Etat 30,74%	← Etat
	Imprévus 5,36%	Excédent reporté 18,14%	← Excédent des budgets antérieurs
Intérêts emprunts → (0,60%)	Epargne brute 6,20%		

INVESTISSEMENT : 67 876 €

	DEPENSES	RECETTES	
Banques →	Capital dette 24,08%	Epargne brute 38,42%	← Contribuables
Entreprises →	Travaux : 73,95%	FCTVA/ Subv. : 13,17%	← Etat, Départ.
Imprévus → 1,97 %		Excédent : 48,41 %	← Excéd. 48,41%

UNE HISTOIRE DE PONT

Pendant toute la 2^{ème} moitié du XIX^{ème} siècle, la réalisation d'un vaste programme de voirie destiné à relier Franchesse aux communes alentour (Ygrande, Lurcy-Lévis, St-Plaisir...) sera mis en œuvre. Ces constructions de routes étaient entièrement à la charge des communes sur leur territoire, mais parfois, des propriétaires riverains intéressés faisaient des dons en argent ou en terrain.

Le 17 novembre 1871, la confection du chemin de Franchesse à Lurcy passant par Marchandièrre, la Preugne et Avreuil au lieu de l'itinéraire projeté par Rouère, est confiée à l'entreprise Varnier, en partie seulement puisqu'en 1873 il faut prendre les dispositions nécessaires pour l'empierrement de 1200 m, la confection de la chaussée pour le terminer, en maîtrisant un courant d'eau vers Marchandièrre qui le détruit lors des pluies violentes.

1877 : Deux bonnes nouvelles arrivent. Dès que ce chemin n°4 sera entièrement terminé (ce qui ne semble donc pas être le cas), il sera classé dans le réseau "Intérêt commun" et son entretien sera pris en charge par le Département. En outre, la commune étant depuis longtemps imposée au maximum de ses quatre contributions, le Département prendra en charge les 9/10^{ème} de la construction du pont à établir sur la Bieudre. M. Guillaume Grandpré, propriétaire, s'engage aussitôt à fournir le dixième restant à la commune.

Le 24 mars 1878, la situation est la suivante : il reste une lacune de 1200 m à terminer et le pont à construire pour une dépense de 19800 F. Le chef du service vicinal estime que cette dépense peut être payée de la façon suivante :

- souscription de M. Grandpré pour le pont : **1200 F (1/10^{ème})**
- allocation départementale : **10800 F (9/10^{ème})**
- autre souscription de M. Grandpré : **3246 F**
- souscription de Mme Thuret : **2000 F**
- souscription de la commune de Lurcy : **800 F**
- le reste à prendre sur les ressources vicinales de la commune de Franchesse en 2 ou 3 annuités : **2000 F**

L'adjudication donnée le dimanche 4 août suivant a permis d'obtenir un rabais de 13 centimes par franc (soit un total de 2386 F) et cette voie n°4 serait terminée.

Ce récit aurait pu s'achever ici.

Las ! un an après, on peut lire :

"M. Le Maire fait connaître que le pont en construction à Avreuil sur la Bieudre s'est affaissé lorsqu'on a descendu l'échafaudage. La voûte serait tombée dans la rivière si les cintres eussent

été complètement enlevés. Il y a lieu de croire que le pont ou du moins une grande partie de la voûte devra être reconstruite à neuf. Cet écroulement si malheureux est expliqué par plusieurs membres du conseil, maire et adjoint compris. Ils ont constaté la mauvaise qualité du mortier fait avec de la chaux hydraulique qui devait être éventée parce que quand ils ont en pris dans leurs mains le mortier se mettait en poussière. Le maire a pu constater que dans le mortier qui servait de lien entre deux pierres de taille, la présence d'un caillou de la grosseur d'une noisette prouvant ainsi que le sable n'avait pas été tamisé. En outre, le maire et les conseillers présents ont entendus les explications d'un témoin oculaire qui a fréquemment observé les travaux en cours d'exécution et qui a déclaré que, contrairement à l'habitude lorsqu'on fait une voûte, les moellons étaient placés la partie la plus large en bas et la plus mince dans le haut". Bien entendu le conseil fait toutes réserves sur les dépenses inattendues qui vont en être la suite et auxquelles la commune ne doit pas participer, d'autant plus que l'agent-voyer directeur des travaux a imposé la présence d'un surveillant payé 5 F par jour et qui n'a pas quitté le chantier. L'entrepreneur doit être tenu pour seul responsable et la commune ne doit pas payer d'autres dépenses.

Et quelques jours après, les craintes se confirment, la voûte du pont s'est écroulée définitivement. Aussitôt, le maire prend un arrêté contre l'entrepreneur Dagois afin de le mettre en demeure de le reconstruire, mais ce dernier fait la sourde oreille. Pourtant, les rapports de l'ingénieur en chef chargé du service vicinal confirment bien au conseil de Préfecture qu'il y a eu malfaçons : 1) deux mois après le mortier employé n'avait pas fait prise ; 2) les proportions de chaux et de sable (1 pour 2) n'étaient pas respectées ; 3) les pièces de blocage de la voûte étaient placées à l'envers.

M. Dagois, par ministère d'huissier, envoie plusieurs protestations tant au maire qu'à la préfecture et refuse toutes les mesures administratives prises à son encontre car, prétend-il, l'agent de l'administration chargé de surveiller l'ouvrage lui aurait donné l'ordre de le décinturer prématurément d'où... Il demande même une indemnité pour le dommage qu'il prétend lui avoir été causé. Inutile d'écrire l'effet de ces prétentions sur les conseillers qui demandent que la reconstruction du pont ne coûte rien à la commune et réclament, au contraire, une juste indemnité pour cette dernière, ce qui est, bien sûr refusé par M. Dagois, qui demande une expertise contradictoire.

UNE HISTOIRE DE PONT (SUITE)

Le 3 juin, les experts déposent leurs conclusions.

Pour M. Riffier, expert représentant la commune : *"la chute du pont est due essentiellement à la mauvaise qualité du mortier et à la maçonnerie en moellons mal exécutée ; il y a lieu de mettre à la charge de l'entreprise la reconstruction du pont"*.

Mais M. Lomet, expert choisi par M. Dagois, prétend que tous les travaux ont été faits dans les règles de l'art et que le décentrement trop hâtif a été la seule cause de l'effondrement.

Une seconde expertise est ordonnée en présence d'un 3^{ème} expert, M. Esmonnet qui reprend les conclusions de l'expert de M. Dagois. Aussi, quelques jours plus tard, le Conseil de préfecture condamne-t-il la commune :

- à payer immédiatement au sieur Dagois toutes les sommes qui lui ont été retenues avec les intérêts à courir à partir du jour où elles auraient dû être mandatées ;
- à payer les dépenses occasionnées par les visites des 3 experts (environ 600 F au total).

Plusieurs hommes d'affaires expérimentés consultés déconseillent vivement un recours en Conseil d'Etat, car, outre de nouvelles dépenses pour la commune, ils avaient la quasi certitude de voir confirmé l'arrêt du Conseil de préfecture. La commune doit donc payer un ouvrage d'art écroulé, coût augmenté des frais d'expertise !

Là-dessus, l'affaire se complique encore car au cours de cette période l'entreprise Dagois est déclarée en faillite et le syndic de la faillite envoie un mémoire, comprenant le coût de la reconstruction du pont (3000 F) à fournir en plus des sommes déjà dues à l'entreprise. Bien entendu, les membres du Conseil ne voient pas ce mémoire d'un bon œil. Ils estiment que la commune ayant rempli toutes ses obligations dans cette malheureuse affaire, il n'apparaît pas équitable qu'elle paie deux fois le même travail, puis se saisissant d'une phrase du rapport de M. Lomet *"en ce qui concerne la commune de Franchesse, ayant payé un surveillant choisi par l'Administration, elle ne doit encourir aucune responsabilité pécuniaire et il serait équitable que la dépense fût comblée au moyen d'une allocation sur les fonds de répartition de l'Etat et du Département"* ; ils en profitent pour demander une subvention de 3000 F au conseil général pour payer les frais occasionnés par la rupture du pont d'Avreuil, avec les arguments suivants :

- pour cette construction, le Département a pris les lieu et place de la commune en fournissant les neuf dixièmes de la dépense ;

- le chemin de Franchesse à Lurcy est maintenant classé dans le réseau d'Intérêt commun sous le n°44 ;

- que la commune a payé un surveillant désigné par l'Administration départementale (et désigné par elle), ce qui doit la décharger de toute responsabilité.

Mais début février 1881, le Maire, M. Lacoûture, apprend par hasard que la commission départementale n'a accordé qu'une subvention de 1000 F. Aussitôt, il se rend à Moulins pour connaître le motif d'une telle décision. On lui explique alors que l'entreprise du pont d'Avreuil n'accuse qu'un déficit de 1600 F. Avec une subvention de 1000 F, voire 1200 F, la Commission départementale pense avoir agi généreusement, ce qui étonne grandement le maire. Il reprend le décompte établi par l'agent-voyer : le total est exactement de 3014,16 F et non 1600 F.

A la séance du conseil suivante, tous les arguments déjà cités sont repris surtout la déclaration de l'expert de la malheureuse entreprise Dagois : *"il n'y a aucune faute de la part de la commune qui ne peut être tenue pour responsable et ne doit conséquemment pas payer les frais de reconstruction"*. *"Faisant appel aux sentiments de bienveillance, de justice et d'équité de la commission départementale, le Conseil exprime le vœu qu'elle accorde la subvention demandée de 3000 F à la commune"*.

En mai, le Conseil apprend que grâce à l'intervention de M. Devillard, conseiller général du canton de Bourbon, la subvention est augmentée de 441 F, soit un total de 1641 F alloué par le Département.

Par la suite, le pont d'Avreuil a disparu des délibérations du Conseil municipal. Pour moi, cette histoire de pont s'arrête là. Il a été reconstruit. Peut-être est-ce le Département dont la politique vicinale était en pleine évolution à cette époque qui a financé la totalité des travaux ? Ce n'est qu'une hypothèse ...

Mais je ne peux m'empêcher de penser : quelles auraient été les conséquences si ce pont, au lieu de s'écrouler lors de sa construction, l'eût fait quelques mois plus tard lors du passage de quelque charroi ?

A.Despret

FRANCHESSÉ

Fête Patronale 2012



Vendredi 3 Août

Concours de pétanque à 20h00
Doublette au Stade des Tutelles



Samedi 4 Août

Au stade à partir de 7h30
Foire aux moutons – bovins – chevaux - Exposition de matériel
Dégustation sur place
Balltrap Nocturne (J.A.) 17h00
Retraite aux flambeaux accompagnée par
la Lyre Bourbonnaise 21h30
Bal gratuit

Dimanche 5 Août

Balltrap (J.A.) à 10h00 - Concours de labour (J.A.) à 14h00
Exposition de Tracteurs et Motoculteurs anciens
Rifles du Comité des Fêtes à 14h30
Exposition de Motos anciennes
Repas en soirée (J.A.) Bal gratuit à 22h00



Lundi 6 Août

Jeux pour les enfants à 16h00 Feux d'artifice à 22h30
Bal gratuit

Fête Foraine pendant 3 jours